



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte rendu du CTL du 20 décembre 2012 réuni en 2^{ème} convocation le 08 janvier 2012

Rappelons que ce CTL qui devait initialement se tenir le 20 décembre 2012 avait été boycotté par les syndicats SFP et CGT. En cas d'absence du quorum, les nouvelles règles de fonctionnement du CTL prévoient une seconde et dernière convocation.

Ce 08 janvier, **FO DGFIP62**, fidèle à ses engagements, a décidé de siéger pour porter les revendications des agents de la DDFIP du Pas de Calais; pour demander à notre Direction locale de justifier les décisions prises dans ce cadre, et non pas pour approuver les suppressions d'emplois. M.SAISON, DDFIP, présidait le CTL, **FO DGFIP62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Isabelle THOMAS remplissant cette fonction pour l'Administration. L'ordre du jour était le suivant :

1 – Examen du règlement intérieur du comité technique local de la DDFIP62.

Voilà maintenant plus d'un an que le CTL du Pas de Calais, comme tous les autres en France, se réunit sans règlement intérieur. Celui qui nous est proposé aujourd'hui est imposé par la Direction Générale, et « à fait l'objet de certains aménagements spécifiques à la DGFIP, qui **ont été actés** dans le cadre de groupes de travail nationaux avec les organisations syndicales ». Ce que la DG oublie de préciser c'est qu'il n'est pas possible d'y apporter un amendement, tant au niveau national que départemental. Le verbe « acter » ne voulant pas dire « négocier », vous comprendrez aisément notre position de vote ... Nous avons de plus demandé à avoir l'avis du conseil de la fonction publique (obligatoire dans ce cadre : article 43 du décret 2011-184), la Direction Locale nous a informé que la DG n'avait pu le mettre à sa disposition ...

Nous avons donc demandé à remettre ce point à l'ordre du jour puisque le dossier proposé par la Direction générale n'était pas complet. Sans succès.

| VOTES | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------|------|--------|------------|
| SFP | | X | |
| FO-DGFIP62 | | X | |
| CGT | | | X |
| CFTC-UNSA | | X | |

2 – Procès verbaux des CTL des 20/09/2012 et 18/10/2012.

Ces PV n'ont pas fait l'objet de modification.

| VOTES | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------|------|--------|------------|
| SFP | X | | |
| FO-DGFIP62 | X | | |
| CGT | X | | |
| CFTC-UNSA | X | | |

3 – Harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie Départementale et de la Trésorerie d'Arras Banlieue.

A la demande de vos élus **FO DGFIP62** ce point est reporté au prochain CTL. En effet, en l'absence de protocole entre les 2 comptables, à propos de la tenue de la caisse, il est n'est pas possible d'étudier ce point lors de ce CTL. La Direction avait bien tenté de conserver ce point à l'ordre du jour mais, vigilants, nous avons fait observé qu'une telle opération constitue un important changement dans les 2 Trésoreries et pour les 2 comptables au niveau de la responsabilité personnelle et pécuniaire. Cette modification doit être

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

soumise à l'avis du CTL et un protocole doit être signé entre les 2 comptables, comme ce qui est fait dans les CDFP où une trésorerie municipale a en charge la caisse d'un SIP. Force Ouvrière a donc demandé de bien vouloir transmettre ce protocole (non finalisé à ce jour) et le faire valider par un prochain CTL, préalablement à la réalisation de cette opération. Le changement d'horaire est donc de fait reporté au 01/03/2012.

Commentaires FO : FO DGFIP62 regrette qu'une nouvelle fois la direction « se prenne les pieds dans le tapis » et mette encore une fois « la charrue avant les bœufs », jamais autant de personnel de commandement (5 AGFIP et 4 AFIP) n'ont été présent dans notre administration et pourtant, une mesure aussi simple que celle-ci n'est pas mise en place de façon réglementaire ... **L'ultra-réunionnisme hyper-aiguë de nos dirigeants est-elle la cause de ces « oublis » fâcheux ??? Passent-ils plus de temps en réunion qu'à apporter du soutien et des solutions aux agents du Pas de Calais ? ? Si vous en doutiez, voici encore la preuve que la Direction de la DDFIP 62 ressemble bel et bien à une armée de barreaux soviéto-mexicaine !!!**

4 – Présentation de la liste des Résidence d'Affectation Nationale (RAN) du Département et des services qui y sont rattachés.

La direction nous informe que les modalités d'affectation des inspecteurs des finances publiques seront harmonisées en 2013. Ainsi, même si les mouvements continueront d'être réalisés en 2013 par filière, les candidats à mutation bénéficieront de règles de gestion quasiment identiques et pourront tous exprimer un choix géographique (à la résidence d'affectation nationale - RAN) et fonctionnel (à la mission-structure) précis.

La nouvelle affectation nationale des inspecteurs de la filière gestion publique figure dans AGORA depuis le 1er novembre 2012. Une notification individuelle matérialisant cette nouvelle affectation est en cours d'acheminement pour chacun d'eux. Elle permettra à chaque inspecteur de participer, ou non aux mouvements (général et

complémentaire) de 2013 en connaissant leur affectation nationale de référence.

Il convient de préciser que cette nouvelle affectation nationale ne remet pas en cause l'affectation locale actuellement détenue par chaque IFIP FGP.

La nouvelle affectation nationale fait référence à une "résidence d'affectation nationale" (RAN). Une RAN englobe, dans une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. Chaque département est divisé en plusieurs RAN (566 RAN sur l'ensemble du territoire). Chaque service d'un département est rattaché à une RAN dans le TAGERFIP du département. La DDFIP du Pas-de-Calais comporte 11 RAN (cf. annexe 1).

Voici la liste des 11 RAN du Pas de Calais

| | | | |
|---------------------------|--|--------------------------------|---|
| ARRAS | BAPAUME CROISILLES MARQUION VITRY EN ARTOIS | BOULOGNE-SUR-MER | DESVRES MARQUISE OUTREAU |
| BETHUNE | BEUVRY DOUVRY LAVENTIE | CALAIS | ARDRES-EPERLECQUES AUDRUICQ GUINES |
| BRUAY-LA-BUISSIÈRE | HERSIN COUPIGNY | HENIN-BEAUMONT | CARVIN |
| LENS | AVION BULLY LES MINES LIEVIN PONT A VENDIN ROUVROY VIMY | LILLERS | AUCHEL ISBERGUES ST-VENANT |
| | | SAINTE-OMÈRE | AIRE SUR LA LYS FAUQUEMBERGUES LUMBRES |
| MONTREUIL-SUR-MER | BERCK SUR MER ECUIRES ETAPLES FRUGES HESDIN-LE PARCQ HUCQUELIERS LE TOUQUET PARIS PLAGE CAMPAGNE LES HESDIN | SAINTE-POL-SUR-TERNOISE | AUBIGNY EN ARTOIS AUXI -FREVENT AVESNES LE COMTE HEUCHIN-PERNES SAINTE-POL-MONCHEAUX |

Commentaires FO : FO DGFIP62 vous informe qu'il y a déjà 2 mois que ce point sur les RAN doit nous être présenté en CTL. En effet, lors du groupe de travail national « MUTATION » du 16 octobre 2012, la liste définitive des RAN devait nous être présentée « aussi vite que possible ». Cette liste, pourtant arrêtée depuis plusieurs mois, n'a été fournie à la DDFIP 62 que quelques heures avant la fin du délai d'envoi des documents !! **Si vous en doutiez, voici encore la preuve que la Direction de la DGFIP ressemble, elle aussi, bel et bien à une armée de barreaux soviéto-mexicaine !!! En effet, une décision prise en GT par un Sous Directeur met ainsi près de 2 mois pour arriver dans les directions locales ... Nous devrions en faire autant et tenir les mêmes délais avec les indicateurs, les recettes de l'Etat et pourquoi pas avec les salaires des agents des collectivités locales !!!**

IMPORTANT :

FO DGFIP62 met à disposition gratuitement une carte du Pas de Calais avec les 11 RAN et la totalité des services de la DGFIP.

2 démarches pour l'obtenir :

- **la demander sur : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr**
- **recevoir la lettre d'informations InFOs 62 (gratuite elle aussi)**

CADEAU au dos de cette carte :

le calendrier de l'année 2013 !!



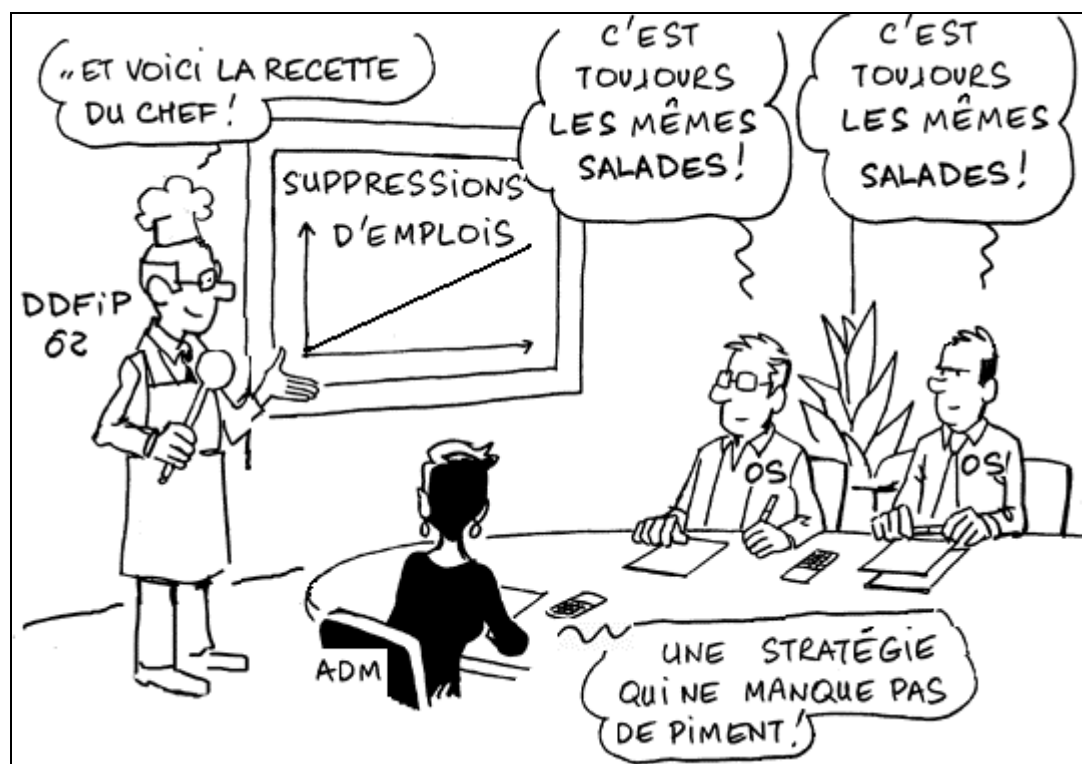
5 – Évolution des emplois pour 2013.

La CFTC et la CGT n'ont pas souhaité participer à la suite de ce CTL et ont quitté la salle.

Commentaires FO : FO-DGFIP62 a dénoncé les 31 nouvelles suppressions de postes en 2013 (au niveau national le niveau de suppression s'établit à 2062 ETP - équivalent temps plein). La filière fiscale y contribue à hauteur de 22 emplois et la filière gestion publique à hauteur de 9 emplois. Vos élus ont au préalable demandé un véritable état des lieux des services, avec un recensement fiable de toutes les tâches, y compris celles spécifiques de certains services qui n'ont jamais été comptabilisées (CQC, Dépenses et compta suite à la mise en place de Chorus, CPSR...). La direction minimise volontairement certaines tâches pour justifier ses suppressions d'emplois. Vos élus ont fustigé les documents préparatoires fournis par la DGFIP totalement incomplets et se basant sur un hypothétique plan de qualification (liste d'aptitude).

Nous avons demandé également que la direction justifie toutes les suppressions d'emplois une par une et qu'elle revoie ses propositions à la fois en terme de suppressions et de transferts d'emplois. En effet, certaines unités de travail sont particulièrement touchées depuis plusieurs années, tandis que d'autres sont bizarrement souvent épargnées ...Nous avons donc demandé que la Direction Départementale participe un peu plus à l'effort qu'elle ne le fait pour cette année, notamment en filière fiscale où c'est le réseau qui supporte la presque totalité des suppressions d'emplois ! De la même manière, certains transferts proposés nous semblaient injustifiés au regard des charges de travail soi-disant recensées. La Direction a bien voulu après une longue suspension de séance revoir quelques lignes de son projet.

Vous noterez que vos élus **FO-DGFIP62** ont détaillé au maximum ces évolutions en 3 points : les **suppressions** d'emplois, les **transferts** d'emplois et les **requalifications**. **Sur ce sujet, nous vous informons que le Plan de Qualification Ministériel (PQM) n'est toujours pas voté à ce jour, il est donc soumis à d'éventuelles retouches...**



Les suppressions d'emplois dans la filière fiscale : -22

Les 22 suppressions (A+, A, B et C confondus) seront effectives au 01/09/2013 et se répartissent ainsi :

| | | | | |
|---|-------|-----------|-----------|------------|
| DIRECTION : 1IP, 1IDIV, 1A, 2C | Total | 3A | 0B | 2C |
| BDV : Arras 1B, Béthune 1B, Boulogne 1B, Calais 1B. | Total | 0A | 4B | 0C |
| SIP : Arras Est 1C, Montreuil 1C, Hénin-Beaumont 1B. | Total | 0A | 1B | 2C |
| SIE : Boulogne 1C, Calais 1B, Saint Pol 1C. | Total | 0A | 1B | 2C |
| CH : Béthune(1) 1C, Béthune(2) 1C. | Total | 0A | 0B | 2C |
| ICE : Béthune(Antenne de LENS) 1A. | Total | 1A | 0B | 0C |
| IFPP : Lens 1B. | Total | 0A | 1B | 0C |
| PTGC : Arras 1B, 1C. | Total | 0A | 1B | 1C |
| IMMEUBLES : Arras (Diderot) 1C. | Total | 0A | 0B | 1C |
| TOTAL des 22 emplois supprimés | | 4A | 8B | 10C |

Les suppressions d'emplois dans la filière gestion publique : -9

Les 9 suppressions (A, B et C confondus) seront effectives au 01/09/2013 et se répartissent ainsi :

| | | | | |
|---|-------|-----------|-----------|-----------|
| DIRECTION : 1A, 3C. | Total | 1A | 0B | 3C |
| AUDIT : 1A. | Total | 1A | 0B | 0C |
| EMR : 1C. | Total | 0A | 0B | 1C |
| SIP : Boulogne 1C. | Total | 0A | 0B | 1C |
| TRESORERIES : Boulogne CH 1C, Arras CH 1C. | Total | 0A | 0B | 2C |
| TOTAL des 9 emplois supprimés | | 2A | 0B | 7C |

Les transferts d'emplois dans la filière fiscale : 5

Les transferts d'emplois seront effectifs au 01/09/2013 et se répartissent ainsi :

| | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------|------------|
| SIP LENS SUD : | Total | -1B | -1C |
| IMMEUBLE LENS : | Total | -1B | -1C |
| SIP LENS NORD : | Total | +2B | +2C |
| PTGC : Arras 1B Géomètre. | Total | -1B | |
| PTGC : Montreuil1B Géomètre. | Total | +1B | |

Les transferts d'emplois dans la filière gestion publique : 16

Les transferts d'emplois seront effectifs au 01/09/2013 et se répartissent ainsi :

| | | | |
|----------------------------------|--------------|------------|------------|
| DIRECTION : | Total | | -2C |
| PAIERIE DEPARTEMENTALE : | Total | | -1C |
| CPS RELAIS : | Total | | +3C |
| AVION : | Total | | -1C |
| LIEVIN: | Total | -2B | |
| SIP LENS SUD : | Total | +2B | +1C |
| CALAIS CH & BANLIEUE. | Total | -1A | -3B |
| CALAIS MUNICIPALE. | Total | +1A | +3B |
| DIRECTION : | Total | -2B | |
| LENS MUNICIPALE : | Total | +1B | |
| AIRE SUR LA LYS : | Total | +1B | |
| RF BOULOGNE SUR MER : | Total | -1B | |
| PRS : | Total | +1B | |
| SIP MONTREUIL : | Total | -1A | |
| TRESORERIE MONTREUIL: | Total | +1A | |

Les requalifications d'emplois dans la filière fiscale : 13

Les requalifications, en fonction du futur plan de qualification non signé, se répartissent ainsi :

| | | | |
|--|--------------|------------|------------|
| BFI BOULOGNE : | Total | +1A | -1B |
| CH ARRAS : | Total | +1B | -1C |
| SIP ARRAS : | Total | +1B | -1C |
| SIP BOULOGNE : | Total | +1B | -1C |
| SIP CALAIS : | Total | +1B | -1C |
| SIP LENS NORD : | Total | +1B | -1C |
| SIE ARRAS EST : | Total | +1B | -1C |
| SIE BETHUNE : | Total | +1B | -1C |
| SIE LENS : | Total | +1B | -1C |
| SIE MONTREUIL : | Total | +1B | -1C |
| SIE SAINT-OMER : | Total | +1B | -1C |
| DIRECTION EQUIPE RECOUVREMENT : | Total | +1A | -1B |
| DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES & CONTENTIEUSES : | Total | +1A | -1B |

Les requalifications d'emplois dans la filière gestion publique : 14

Les requalifications, en fonction du futur plan de qualification non signé, se répartissent ainsi :

| | | | |
|---------------------------------|--------------|------------|------------|
| EMR ARRAS : | Total | +1A | -1B |
| PAIERIE DEPARTEMENTALE : | Total | +1B | -1C |
| CAMPAGNE LES HESDIN : | Total | +1B | -1C |
| AUXI - FREVENT: | Total | +1B | -1C |
| HESDIN : | Total | +1B | -1C |
| ST POL - MONCHEAUX : | Total | +1B | -1C |
| BOULOGNE MUNICIPALE : | Total | +1B | -1C |
| EMR ARRAS : | Total | +2B | -2C |
| SIP HENIN-BEAUMONT : | Total | +1B | -1C |
| CPS RELAIS : | Total | +1B | -1C |
| DIRECTION : | Total | +3B | -3C |

| VOTES | POUR | CONTRE | REFUS DE VOTE |
|------------|------|--------|---------------|
| SFP | | | X |
| FO-DGFIP62 | | X | |

Commentaires FO : FO-DGFIP62 a bien évidemment voté contre ce dossier "évolution des emplois pour 2013". Il nous est donné la possibilité d'exprimer notre voix, et donc la votre, par le biais d'un vote. Il nous a semblé de notre devoir de **VOUS représenter** et de **préciser VOTRE position** sur ce point particulier. En siégeant à ce comité et en votant CONTRE ce dossier emplois, vous êtes assurés que vos représentants FO-DGFIP62 ne cautionnent pas les suppressions d'emplois.

6 – Questions diverses.

Information de la Direction: La démarche stratégique connaît une nouvelle étape par la consultation des agents volontaires sur les sujets suivants :

- Avenir de la DGFIP
- Conditions de vie au travail, exercice du métier demain.

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

Expert

Stéphane BYTTEBIER

BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____

Prénom : _____

Grade : _____

Quotité de travail : _____ %

AFFECTATION : _____

Declare vouloir adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques FO-DGFIP62

Fait à _____ le _____



➤ **Le crédit d'impôt est égal à 66% des cotisations versées**

**Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat**